

(a) de fortes quantités de ressources naturelles canadiennes sont exportées sous des formes non traitées et d'après les dernières tendances, notamment en ce qui concerne les minerais, il semble qu'elles soient exportées de plus en plus à l'état brut.

C'est le contraire que nous voulons voir se produire. Malheureusement, nous exportons nos ressources brutes et ce faisant nous exportons par la même occasion des emplois du Canada, y compris de l'Ouest.

J'ai fait deux campagnes électorales et, à ce titre, j'ai passé beaucoup de temps à m'entretenir avec les habitants des petites agglomérations rurales qui veulent que celles-ci deviennent viables. Nous avons vu la tendance à l'expansion des exploitations agricoles se développer, car il semblait que seules, de grosses exploitations constituaient des unités économiquement viables. Mais, à mon avis, nous devons traiter nous-mêmes de plus en plus nos ressources agricoles et naturelles, et ceci doit se faire dans l'Ouest, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici.

Voici une autre citation des conclusions du ministère de l'Industrie et du Commerce:

(b) en étendant la gamme de nos denrées, nous aurions plus de débouchés possibles, ce qui en augmenterait la valeur, puisque nous les traiterions avant de les exporter.

Ce n'est pas ce qui se produit. Je poursuis:

(c) si nous saisissons la possibilité d'accroître ainsi la valeur de nos denrées, nous en tirerions des avantages directs pour l'économie, notamment en termes de revenus et d'emplois, et les matériaux ainsi traités pourraient servir de base à l'intégration ultérieure en produits pleinement manufacturés.

Un ministère fédéral a reconnu qu'il fallait agir, mais que s'est-il produit?

Tandis que les agissements du gouvernement mettent durablement à l'épreuve les liens de la confédération, les Canadiens de l'Ouest se sont enfin rendu compte qu'ils possédaient une force économique. Nous nous sommes toujours inquiétés d'avoir une population moins dense que celle du centre du Canada, mais néanmoins nos ressources naturelles et agricoles nous donnent une nouvelle force économique. Autrement dit, le monde a besoin de biens de consommation. Ce besoin prend davantage de l'ampleur non seulement à l'étranger, mais au Canada même. Gwyn prétend même que c'est presque une revanche de la part des gens de l'Ouest, car ils ont enfin acquis certains leviers qui leur permettent d'influencer le gouvernement central. Selon moi, il est normal de chercher à exploiter ces ressources naturelles, mais il s'impose que tous les Canadiens profitent de ces richesses.

● (2020)

Il y a un autre point que je désire soulever. Il existe un grand nombre de citoyens canadiens surtout dans l'Ouest du Canada, dont la langue maternelle n'est ni l'une ni l'autre des deux langues officielles du Canada. Depuis une dizaine d'années, pour d'excellentes raisons, beaucoup de ces personnes que l'on appelle parfois des Canadiens des groupes ethniques—je voudrais qu'il n'y ait que de simples Canadiens—ont été amenées à croire que leur participation à la vie canadienne n'était pas aussi grande qu'elles l'auraient espéré.

Le gouvernement s'est servi du multiculturalisme pour essayer les plâtres. Un ministre en a été chargé de 1972 à 1974. Fort d'une nouvelle majorité, le gouvernement a supprimé ce portefeuille et cette fonction relève maintenant du ministère du Travail. Qu'ils vivent à Toronto ou dans l'Ouest, ces Canadiens ne se laissent pas leurrer par des machinations de ce genre.

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

Ce que ces gens-là avaient espéré, et j'espère que cela se produira à l'avenir, c'était d'être jugés, non pas sur leurs antécédents, non pas sur l'accent avec lequel ils parlent l'une ou l'autre des deux langues officielles, mais sur leur apport. Voilà ce qui est important.

Je sais que le ministre des Postes (M. Blais) essaie de dire son mot, mais le fait est, et je le lui dis directement, que parce qu'il pourrait ne pas être d'accord avec moi, cela ne supprimerait pas l'aliénation. Elle existe. Il est temps que les Canadiens voient leurs richesses dans leur totalité afin d'imaginer la meilleure façon de s'en servir pour le développement de notre pays.

Pour terminer, je tiens à répéter à nouveau que nous sommes fédéralistes. Nous sommes fiers d'être Canadiens. Cependant, nous en avons assez du chantage économique. Nous voulons participer à l'édification d'un pays, nous ne réclamons pas de statut particulier, mais nous voulons l'égalité.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer au débat sur ce bill important, voire historique, déposé par mon collègue, le ministre des Finances (M. Macdonald). Me reportant aux préoccupations de mon propre ministère, j'aimerais traiter aujourd'hui des accords financiers, nouveaux et novateurs, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans les domaines de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et des services complémentaires de santé.

La conclusion d'accords de financement des programmes établis couronnera des années de discussions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux désireux d'en arriver à un arrangement approprié pouvant remplacer les accords actuels de partage des frais des soins médicaux et de l'assurance-hospitalisation. Tant pour les provinces que pour nous-mêmes, ce nouvel arrangement financier représente une autre étape importante de la maturation de notre système national de soins de santé.

L'entrée en vigueur de notre régime universel d'assurance-maladie représente probablement la réforme la plus importante qui ait été apportée dans le domaine de la santé au Canada au cours des deux dernières décennies. Le gouvernement fédéral cherchait avant tout à assurer dans ce domaine l'élaboration de programmes uniformes d'assurance-maladie dans tout le Canada. C'est pourquoi nous avons offert de partager les frais de ces programmes à la condition que les régimes provinciaux répondent aux critères fondamentaux de gestion par l'autorité publique, d'universalité, d'étendue et de transférabilité d'une province à l'autre.

Les Canadiens jouissent d'une assurance-maladie universelle et de haute qualité à la suite des programmes à frais partagés prévus dans la loi sur l'assurance-hospitalisation adoptée en 1957 et la loi sur l'assurance-maladie adoptée en 1966. Certes, les programmes universels d'assurance-maladie sont ancrés si profondément dans la vie même des Canadiens qu'il est absolument impensable d'envisager une mesure rétrograde visant à arrêter ou même à réduire ces programmes.

C'est cet engagement énergique de la part des Canadiens et de tous les gouvernements provinciaux qui nous encourage à proposer un changement majeur dans les accords financiers et administratifs à conclure entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Étant donné que l'on ne met plus